

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20220920-08

Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCOCommunauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérative :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 septembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DÉROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Farida LAÏD à Éric BOUCOURT  
Tahar BOUANANE à Jean-Michel LAVEST**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ.**Conseillers ayant voix délibérative :** Guy PRADELLE, Alain DESCOLS**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDONCONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION (CTAI) DES  
ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS, DONT LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE  
PROTECTION INTERNATIONALE (BPI)*Rapporteur : Jean-Pierre DUBOST, Vice-Président*

En 2021, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Ville de THIERS avec le Conseil départemental se sont mobilisés pour la mise en œuvre d'une action pour favoriser l'intégration des familles primo-arrivantes principalement érythréennes. L'engagement des collectivités et la mobilisation des crédits de l'Etat au titre d'un projet territorial d'intégration a permis de proposer un accompagnement social renforcé porté par l'association CECLER.

Conformément aux orientations du Ministère de l'Intérieur, de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DiAir) et de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) pour la mise en place des Territoires d'Intégration, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Ville de THIERS ont souhaité poursuivre l'engagement initié en 2021 au titre du Pacte Territorial d'Accueil et d'Intégration. Cette volonté se traduit en 2022 par la contractualisation avec l'Etat d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI). Le contrat territorial d'accueil et d'intégration vise à améliorer la vie des primo-arrivants, en particulier les bénéficiaires de la protection internationale, en levant les freins à l'intégration. Il s'appuie sur les politiques publiques portées à la fois par la Communauté de communes et la Ville, dans le cadre des 5 axes présentés par l'instruction de la Direction interministérielle pour l'Accès à la Nationalité (DIAN) du 25 janvier 2022 :

- L'intégration par l'emploi doit constituer une priorité absolue,
- Les bénéficiaires de la protection internationale et les femmes doivent faire l'objet d'une attention particulière,
- La société civile a un rôle essentiel pour assurer une intégration réussie,
- La dynamique des Territoires d'intégration avec les collectivités locales doit être étendue et encore approfondie,
- La Politique d'intégration des étrangers requiert une forte implication du corps préfectoral sur la base d'un diagnostic et d'une feuille de route partagée.

Ce contrat s'adresse à un public spécifique. Les primo-arrivants signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR en annexe) depuis moins de 5 ans qui est la première étape du parcours d'intégration. Les primo-arrivants sont des ressortissants d'un pays tiers à l'UE (extra-européens), séjournant régulièrement en France pour motifs familiaux, professionnels, humanitaires et ayant vocation à s'installer durablement. Ils incluent en particulier les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés, protection subsidiaire, apatrides) qui restent le public prioritaire. Les bénéficiaires d'une protection temporaire (déplacés ukrainiens) sont également concernés au regard de l'évolution du contexte en 2022. Ne sont pas des primo-arrivants : étudiants internationaux, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés, étrangers en situation irrégulière.

Par leur participation, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers réaffirment leur volonté d'œuvrer en faveur de l'intégration des publics primo-arrivants en mobilisant les dispositifs de droit commun ou les dispositifs spécifiques et en impliquant l'ensemble des acteurs, institutionnels, privés et associatifs. Le portage et la coordination du Contrat territorial seront menés par le CIAS de Thiers Dore et Montagne.

Le montant financier de la convention est susceptible d'être modifié dans l'attente de crédits supplémentaires de l'Etat.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec l'Etat, la Ville de Thiers ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 50

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance

*H. Boudon*

Hélène BOUDON

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

